

**PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION
DES DÉCHETS DU BTP DE L'ISÈRE**

En application de l'article L.541-14-1 du Code de l'Environnement, qui renvoie aux dispositions du chapitre III du titre II du livre 1^{er} (articles R.123-1 à R.123-27), et en exécution de l'arrêté n° 2014/10249 du 19 décembre 2014, M. le Président du Conseil général de l'Isère a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de plan départemental de prévention et de gestion des déchets du BTP et de rapport environnemental. Le Plan, accompagné de son rapport environnemental, a pour objet la gestion des déchets du BTP (bâtiment et travaux publics). Il fixe un cadre pour la prévention et la gestion de ces déchets aux échéances de 6 et 12 ans, en concertation avec les partenaires (collectivités locales, services de l'Etat, fédérations de professionnels, chambres consulaires et associations), et sur un périmètre correspondant au département de l'Isère.

Le Président du Tribunal Administratif de GRENOBLE a désigné Monsieur Bernard PRUD'HOMME, receveur principal des impôts en retraite, en qualité de Président de la Commission d'enquête publique, Monsieur Guy POTELLE, conservateur des hypothèques honoraire, et Monsieur Georges GERMAN, officier général en retraite, en qualité de commissaires enquêteurs titulaires, et Monsieur Jean-Pierre BLACHIER, ingénieur conseil et expert judiciaire en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique, d'une durée de 31 jours, se déroulera du **lundi 26 janvier 2015 au mercredi 25 février 2015 inclus**, période durant laquelle le dossier d'enquête sera consultable du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00, dans les lieux suivants :

Conseil Général de l'Isère - Hôtel du Département -7 rue Fantin Latour BP 1096 - 38022 Grenoble cedex 1
Conseil Général de l'Isère - Direction territoriale de la Porte des Alpes - 18 avenue Frédéric Dard CS 90051 - 38300 Bourgoin-Jallieu
Conseil Général de l'Isère - Direction territoriale du Vals du Dauphiné - 21 rue Jean Ferrand BP 66 - 38353 La Tour du Pin cedex
Conseil Général de l'Isère - Direction territoriale du Grésivaudan - 71 chemin des sources - 38190 Bernin
Conseil Général de l'Isère - Direction territoriale de l'Oisans - 200 avenue de la gare - 38520 Le Bourg d'Oisans
Conseil Général de l'Isère - Direction territoriale du Trièves - Lotissement Le Passiflore - Lieu-dit Les Levas BP 8 - 38710 Mens
*Conseil Général de l'Isère - Direction territoriale du Sud-Grésivaudan - Avenue Jules David BP 59 - 38162 Saint-Marcellin
^ Conseil Général de l'Isère - Direction territoriale de l'Isère Rhodanienne - 3 quai Frédéric Mistral BP 222 - 38217 Vienne cedex
Conseil Général de l'Isère - Direction territoriale Haut-Rhône Dauphinois - 45 impasse de l'ancienne gare - BP 138 - 38460 Crémieu
Conseil Général de l'Isère - Direction territoriale du Voironnais-Chartreuse - 785 route de Saint-Jean - 38500 Coublevie
Conseil Général de l'Isère - Direction territoriale de l'agglomération grenobloise - 32 rue de New-York CS 60097 - 38024 Grenoble cedex 1
Conseil Général de l'Isère - Direction territoriale de la Matheysine - Z. I. des Marais - 38350 La Mure
Conseil Général de l'Isère - Direction territoriale du Vercors - 150 impasse Meillarot - La Combe - 38250 Villard-de-Lans
Conseil Général de l'Isère - Direction territoriale de Bièvre-Valloire - Rue de la Guillotière - 38270 Beaurepaire

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier et consigner des observations sur un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, ouvert à cet effet dans les lieux désignés ci-dessus. Les observations pourront également être adressées aux commissaires enquêteurs par courrier, à l'adresse suivante : M. Bernard PRUD'HOMME, Président de la Commission d'enquête publique, Conseil général de l'Isère, Direction de l'Aménagement des territoires, service Développement durable, Plan de prévention et de gestion des déchets du BTP, 9 rue Jean Bocq - 38000 Grenoble.

Le dossier d'enquête, avec le projet de plan et de rapport environnemental, ainsi que les avis rendus lors de la consultation administrative et par l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, est téléchargeable sur le site internet du Conseil général (www.isere.fr).

Les commissaires enquêteurs se tiendront à disposition du public, aux lieux, jours et heures suivants :

Conseil Général de l'Isère - Hôtel du Département -7 rue Fantin Latour BP 1096 - 38022 Grenoble cedex 1	vendredi 6 février de 16 à 18h et mercredi 25 février de 14 à 17 h
Conseil Général de l'Isère - Direction territoriale de la Porte des Alpes - 18 avenue Frédéric Dard CS 90051 - 38300 Bourgoin-Jallieu	vendredi 6 février de 14 à 16 h
Conseil Général de l'Isère - Direction territoriale du Vals du Dauphiné - 21 rue Jean Ferrand BP 66 - 38353 La Tour du Pin cedex	vendredi 13 février de 10 à 12 h
Conseil Général de l'Isère - Direction territoriale du Grésivaudan - 71 chemin des sources - 38190 Bernin	vendredi 20 février de 14 à 16 h
Conseil Général de l'Isère - Direction territoriale de l'Oisans - 200 avenue de la gare - 38520 Le Bourg d'Oisans	vendredi 20 février de 14 à 16 h
Conseil Général de l'Isère - Direction territoriale du Trièves - Lotissement Le Passiflore - Lieu-dit Les Levas BP 8 - 38710 Mens	vendredi 13 février de 10 à 12 h
Conseil Général de l'Isère - Direction territoriale du Sud-Grésivaudan - Avenue Jules David BP 59 - 38162 Saint-Marcellin	vendredi 13 février de 14 à 16 h
Conseil Général de l'Isère - Direction territoriale de l'Isère Rhodanienne - 3 quai Frédéric Mistral BP 222 - 38217 Vienne cedex	vendredi 20 février de 10 à 12 h
Conseil Général de l'Isère - Direction territoriale Haut-Rhône Dauphinois - 45 impasse de l'ancienne gare - BP 138 - 38460 Crémieu	vendredi 6 février de 10 à 12 h
Conseil Général de l'Isère - Direction territoriale du Voironnais-Chartreuse - 785 route de Saint-Jean - 38500 Coublevie	vendredi 6 février de 14 à 16 h
Conseil Général de l'Isère - Direction territoriale de l'agglomération grenobloise - 32 rue de New-York CS 60097 - 38024 Grenoble	lundi 9 février de 14 à 16 h
Conseil Général de l'Isère - Direction territoriale de la Matheysine - Z. I. des Marais - 38350 La Mure	vendredi 13 février de 14 à 16 h
Conseil Général de l'Isère - Direction territoriale du Vercors - 150 impasse Meillarot - La Combe - 38250 Villard-de-Lans	mercredi 4 février de 15 à 17h
Conseil Général de l'Isère - Direction territoriale de Bièvre-Valloire - Rue de la Guillotière - 38270 Beaurepaire	vendredi 20 février de 15 à 17 h

Le rapport et les conclusions des commissaires enquêteurs seront téléchargeables sur le site internet du Conseil général (www.isere.fr) pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également consultables, dans le même temps, aux jours et heures d'ouverture au public, à l'Hôtel du Département de l'Isère, siège de l'enquête, à la préfecture de l'Isère et en sous-préfectures de VIENNE et de LA TOUR DU PIN, et dans tous les lieux où le dossier était consultable.

Toute personne intéressée pourra obtenir, à ses frais, communication du rapport et des conclusions en s'adressant au président du Conseil général de l'Isère. A l'issue de l'enquête publique, le plan départemental de prévention et de gestion des déchets du BTP de l'Isère et le rapport environnemental seront approuvés par le Conseil général de l'Isère, conformément à l'article R.541-41-12 du Code de l'Environnement.

Les informations relatives à cette enquête peuvent être demandées au Conseil général de l'Isère, Direction de l'Aménagement des territoires, service Développement durable, 9 rue Jean Bocq - 38000 Grenoble - Tél : 04 76 00 33 13.